

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 501

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, M. Besson-Moreau, M. Vignal, Mme Sarles, M. Kerlogot, M. Daniel et
Mme Mörch

ARTICLE 23

À l'alinéa 12, après le mot :

« conseil »,

insérer le mot :

« citoyen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conseils de développement sont des instances de démocratie participative composées de membres bénévoles issus de la société civile.

Cet amendement vise à modifier la terminologie afin de rendre plus lisible la mission de cette instance.